

ANNEXE

Engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en tant que pilote du projet Interreg intitulé « Restauration et résilience des zones humides de la plaine rhénane »

Pilotage du projet

La Collectivité européenne d'Alsace assumera le rôle de pilote du projet.

Son rôle sera d'assurer la coordination entre les différents porteurs d'actions, encaisser et redistribuer les subventions du FEDER aux porteurs d'actions après vérification des éléments justificatifs, assurer le volet communication et promotion du projet ainsi que le reporting vers Interreg.

Le projet est piloté au sein de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture, appuyé par un contrat de projet dédié, et avec un appui renforcé de la Direction Europe et Transfrontalier, notamment sur les aspects de coordination partenariale, administrative et budgétaire. Ces coûts RH s'équilibrent et permettent un coût neutre pour la collectivité.

Le projet a été présélectionné dans le cadre de l'appel à projets multithématiques du programme Interreg Rhin supérieur 2024. Il entre dans sa seconde phase de dépôt de projet, et l'objectif est de soumettre un formulaire de demande de concours communautaire Interreg consolidé pour adoption par le Comité de suivi Interreg du 10 juillet 2025.

Le projet entrera dans sa phase opérationnelle, avec les premières actions dès fin 2025.

Une convention de financement Interreg permettra d'ancrer la CeA dans ce projet, en tant que coordinateur (et en particulier de perception et reversement des fonds européens pour l'ensemble des partenaires), mais aussi en tant que bénéficiaire pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité.